

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JUSTICE
PARQUET DELA REPUBLIQUE
KIGALI.

Kigali, le 01 février 1994

N° A/0095/D11/A/PRORE

Objet: insécurité généralisée dans la capitale.
Psychose de peur(sic) parmi la population
et les fonctionnaires de l'Etat.

Monsieur le Procureur général près la
Cour d'appel
KIGALI.

Monsieur le Procureur Général,

L'insécurité dans la ville de Kigali devient de plus en plus généralisée et un climat de psychose de peur(sic) est entrain de gagner tout le monde. Cette psychose gagne beaucoup de gens car les brigades territoriales n'ont pas de véhicules, celles, celles qui disposent de véhicules n'ont pas de carburant. A titre d'exemple, ce matin le commandant de la brigade territoriale de Kicukiro l'adjudant Kamanzi m'a fait savoir que des groupes de malfaiteurs molestaient ce matin la population à Rubilizi mais qu'il ne pouvait pas intervenir car il n'avait pas de véhicule. Moi même je reçois des coups de téléphone des gens qui demandent l'intervention de la gendarmerie dans la nuit mais la brigade territoriale de Nyarugenge n'a pas un véhicule en permanence. Qui sont derrière ces actes de vandalisme?

Beaucoup de témoignages avancent que ce sont des jeunes interahamwe avec des groupes de bandits qui molestent des gens Et cela est vérifiable dans certains cas car ces jeunes interahamwe portent leur uniforme et réclament souvent la responsabilité de ces actes de violence. L'exemple frappant est celui de la journée du 8 janvier 1994 où des interahamwe ont barricadé la route devant le CND et saccagé des voitures des gens. Aujourd'hui même des groupes des jeunes interahamwe avec des bandits ont fermé la route de Nyamirambo, détroussant les fonctionnaires de l'Etat qui se rendaient au service. Dans la matinée du 31 janvier 1994, des adhérents du parti CDR dans le secteur Kimisagara ont barricadé la route et se sont attaqués aux passants. Le cas le plus choquant est celui des manifestations du 26 janvier 1994 à Kacyiru où un certain Ngarambe a été tué par les manifestants en présence des gendarmes dont l'officier G2 Etat-major de la gendarmerie nationale (cfr lettre n° 031/G.3.3.2.5 du 29 janvier 1994 du Commandant de Groupement Kigali).

Est-ce que le Ministre de la Défense Nationale, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Justice ne peuvent rien faire pour endiguer ce cycle de violences? Pourquoi la gendarmerie nationale ne réquisitionnerait-elle pas des véhicules pour pouvoir intervenir? Pourquoi Le Ministre de l'Intérieur ne prendrait pas des mesures de suspendre même provisoirement les jeunesses des partis politiques. Si ces jeunesses étaient suspendues, nous saurions si réellement ce sont des bandits qui se cachent derrière les partis politiques comme

certaines responsables le font croire. Personnellement, j'ai constaté que ce sont des groupes d'interahamwe qui se livrent à ces actes de vandalisme pendant la journée. Il reste à vérifier les cas d'actes qui se passent la nuit.

Il est également vrai que parmi ces groupes d'interahamwe se trouvent des bandits mais cela est la conséquence de recrutement par les partis politiques. Que peut-on attendre de bien de la part d'un bandit même dans s'il porte l'uniforme d'un parti politique.

Le Ministère de la Justice, en tenant compte de la situation actuelle, ne peut-il pas demander au Ministère de l'Intérieur de suspendre les activités politiques des jeunes des partis politiques, lesquelles jeunes terrorisent la population dans certains quartiers de la capitale?

Voilà, Monsieur le Procureur Général, l'exposé sommaire de la situation qui prévaut actuellement dans la Ville de Kigali.

Le Procureur de la République

NSANZUWERA François Xavier
sé

Copie pour information à:
-Madame le Ministre de la Justice
KIGALI.

Conforme à l'original
NSANZUWERA Fr. Xavier
Procureur de la République (1990 - mars 1995)

(Signature)